



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 janvier 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Jean-Louis TOURET,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Daniel HOAREAU, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

SPORTS

DL.20.005 - Demande de subvention Orléans Métropole fond de concours –projet de fitness, lac de Bel Air

Hélène LORME expose :

Afin d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la ville d'Ingré a décidé de créer un espace de fitness extérieur autour du lac de bel air. Les travaux sont estimés à 38 400€ TTC.

Orléans métropole a décidé de soutenir le projet grâce à son fond de concours. Elle prendra en charge 50% du montant de l'opération dans la limite des montants estimés, plafonné à 16 000€.

Une convention d'attribution sera signée entre le président d'Orléans métropole et le maire d'Ingré.

Après présentation en commissions « finances – Ressources Humaines » du 6 janvier 2020 et « Culture-sports » du 7 janvier 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- Monsieur le Maire à faire une demande de subvention,
- Monsieur le Maire, ou l'adjoint assurant sa suppléance, à signer tous les documents relatifs à cette subvention

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **05 FEV. 2020**

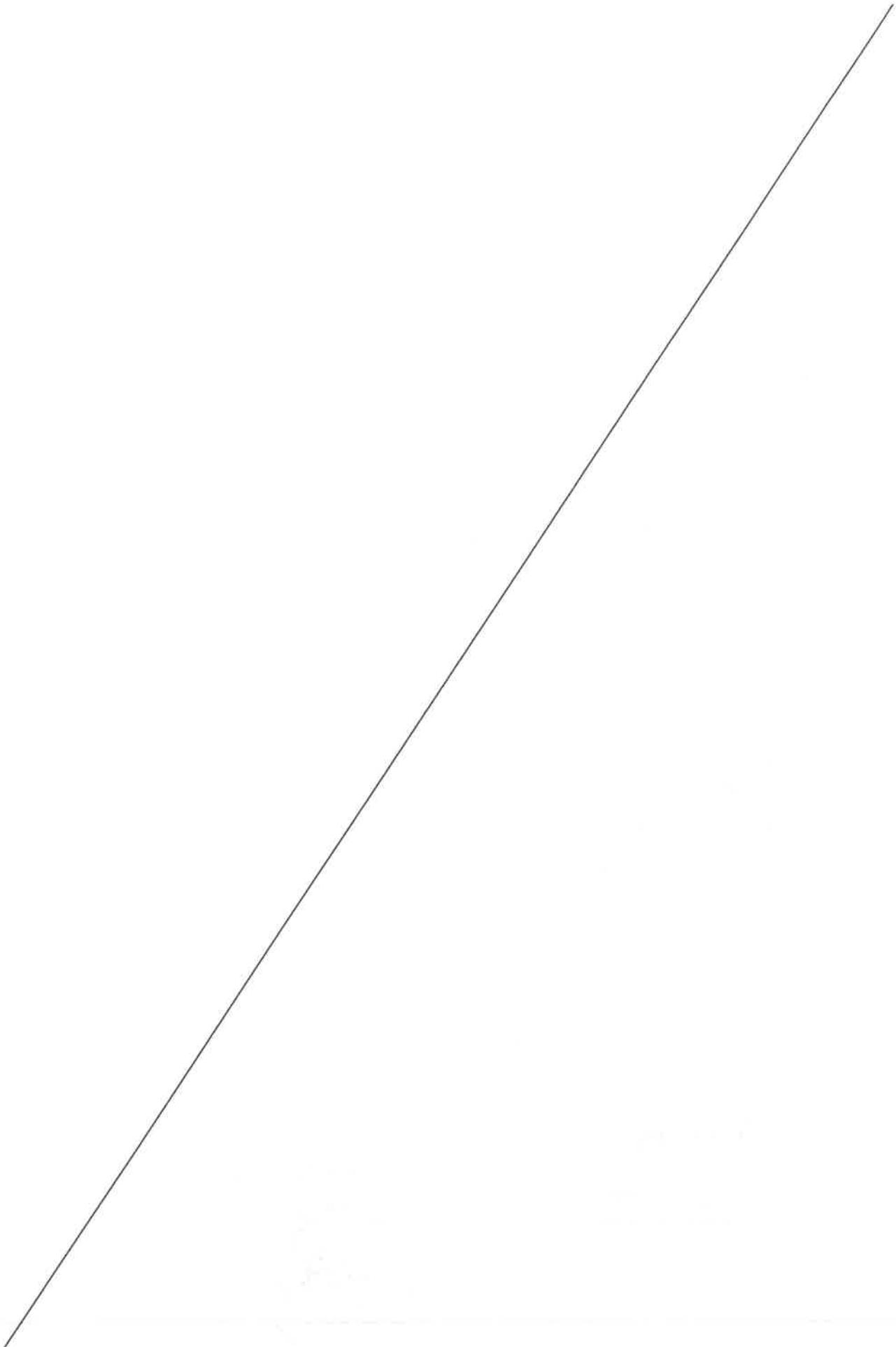
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

07 FEV. 2020

Publication le : **07 FEV. 2020**

Notification le : **07 FEV. 2020**





Acte à classer

DL-20-005

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-02-07T15-30-53.00 (MI221756827)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200205-DL-20-005-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : demande de subvention Orléans Métropole fond
- projet de fitness, lac de Bel Air

Date de décision : 05/02/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subvention.

Acte : DL.20.005-SPORTS-Demande de subvention Orléans Métropole fond de concours - projet de fitness, lac de Bel Air.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/02/20 à 15:30

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 07/02/20 à 15:30

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 07/02/20 à 15:39